



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5775

Texte de la question

M. Guy Lengagne souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la précarité de la situation des personnes qui se désignent elles-mêmes sous le nom des « reçus-collés ». Admis sur liste complémentaire aux CAPES et CAPET, mais « privés » de poste, les « reçus-collés » s'inquiètent à juste titre du sort qui leur sera réservé. Il lui demande quelle est sa position en la matière.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5775

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3788

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4649